

Distr. RESTRICTED

PRS/2022/CRP.9

ORIGINAL: FRENCH

FORTH INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

Pacific regional seminar on the implementation of the Fourth International Decade for the Eradication of Colonialism: advancement of the Non-Self-Governing Territories through the coronavirus disease (COVID-19) pandemic and beyond

Castries, Saint Lucia

11 to 13 May 2022

**STATEMENT BY THE REPRESENTATIVE
OF FRANCE**

**Séminaire du C24
Sainte-Lucie (11-13 mai 2022)**

**Intervention
Prononcée par Madame Marine de Carné
Secrétaire Permanente pour le Pacifique
Au nom de la France**

Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole.
J'adresse également tous mes remerciements au gouvernement et aux autorités de Sainte-Lucie pour le formidable accueil qui nous est réservé dans le bon déroulement de ces travaux.

J'ai l'honneur de m'exprimer à nouveau devant vous dans le cadre de la longue coopération que la France entretient avec le C24 et les Nations-unies sur la question la Nouvelle-Calédonie. Je ne reviens pas sur le sujet de la Polynésie française, car vous connaissez notre position qui est celle de la Polynésie française elle-même et qui vient d'être exprimée par son distingué représentant.

L'importance que la France accorde à l'Organisation des Nations-Unies et à la coopération avec votre Comité a été illustrée par la visite que le Ministre français des outre-mer vous a rendue, à la Secrétaire générale adjointe pour les affaires politiques et à vous-même, madame la Présidente et au Bureau du C24, en février à New York, ce qui était me semble-t-il une première. Tout comme la coopération que nous poursuivons avec vous sur le sujet de la Nouvelle-Calédonie et ce processus lui-même sont sans doute sans précédent.

Le Ministre lui-même vous a rendu compte de ce processus. Après les deux premières consultations tenues le 4 novembre 2018 et le 4 octobre 2020, la dernière consultation prévue par les Accords de Nouméa a donc eu lieu le 12 décembre 2021, avec le soutien des Nations-unies, tant pour l'établissement des listes électorales et pour le bon déroulement du scrutin lui-même. Le Secrétaire général des Nations-Unies vient d'ailleurs de nous remettre le rapport de la mission présente pour cette 3^{ème} consultation. Le rapport n'est comme vous le savez pas public et adressé uniquement à la France, mais nous le transmettrons comme les années précédentes dans un souci de transparence aux différentes parties prenantes en Nouvelle-Calédonie, pour travailler ensemble à la mise en œuvre de ses recommandations, que je partagerai avec vous.

Pour rappel, ce 3^{ème} scrutin en 3 ans a confirmé le choix effectué lors des deux précédents, du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France — certes, dans des circonstances politiques différentes puisque, pour la troisième consultation, une partie des Calédoniens a choisi de s'exprimer par le silence, à la suite de l'appel à la non-participation des formations indépendantistes.

Pour autant, le résultat des trois consultations est cohérent : il montre une Nouvelle-Calédonie divisée, dans laquelle une majorité du corps électoral, pourtant gelé, demeure attachée au maintien dans la France.

Nos échanges nous conduiront certainement à revenir sur le choix de la date du référendum, fixé au 12 décembre à l'issue de la visite des élus calédoniens à Paris en mai de l'an dernier et qui avait été confirmée par un vote du congrès à Nouméa. Entretemps, la COVID est arrivée sur le territoire calédonien, comme partout, et la France a tout mis en œuvre pour y faire face, avec la livraison en nombre des vaccins nécessaires, dès le début de 2021, et de très nombreux renforts humains pour soulager le système de soin calédonien lors du pic épidémique. Cet effort de solidarité nationale s'est fait sans considération de la répartition des compétences : en effet, la santé comme le soutien à l'économie sont des compétences locales. Pourtant, le Gouvernement central s'est massivement engagé, octroyant également aux entreprises calédoniennes les dispositifs de soutien à l'économie. Enfin, le Gouvernement central a répondu positivement aux différentes demandes de soutien financier qu'il a reçues du gouvernement de Louis Mapou. Paris a soutenu le gouvernement local : à aucun moment, le fait que celui-ci soit dirigé par un élu indépendantiste n'est rentré en ligne de compte. Pour mémoire, les élus indépendantistes président aujourd'hui le congrès et le gouvernement calédonien, deux provinces sur trois et la majorité des communes calédoniennes. L'État travaille avec tous, de manière impartiale, dans le cadre de la République.

S'agissant de la tenue du référendum : dès lors que la date avait été fixée, conformément à l'accord de Nouméa, et confirmée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, toute décision de report ne pouvait se fonder que sur une analyse objective de la situation sanitaire du territoire. Le ministre des outre-mer, en visite sur place en octobre 2021, l'a expliqué très clairement : si la situation sanitaire était devenue hors de contrôle, alors le référendum aurait dû être reporté.

Dans un contexte où la date était devenu un sujet très politique, et que celle-ci avait été validée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie, seuls les indicateurs sanitaires auraient donc pu nous contraindre à un report. Or, les indicateurs sanitaires se sont ensuite améliorés, de sorte que la campagne, comme le scrutin, étaient possibles.

À ce titre, le rapport des Nations-Unies ne mentionne à aucun moment de difficultés dues à la situation sanitaire. Les experts ont pu rencontrer toutes les personnes souhaitées, y compris indépendantistes, sans difficulté. Le Forum des Iles du Pacifique a lui-même été invité à venir par le gouvernement calédonien, il a passé plusieurs journées également à rencontrer des interlocuteurs, notamment indépendantistes. Si les conditions sanitaires n'étaient pas assurées, ils ne seraient pas venus ou n'auraient pas pu assurer leur mission. Et tous ces experts, y compris ceux venus de métropole pour tenir les bureaux de vote ou tous les renforts venus aussi pour assurer la sécurité, ont passé la journée dans les bureaux de vote pour veiller au bon déroulement du scrutin.

En tout cas la France a fait tout ce qu'elle pouvait pour tenir sa parole. Le scrutin s'est déroulé dans de bonnes conditions, confirmées par les experts. Aucun cluster n'a été constaté dans les jours suivants. Le vote est un droit et chacun a pu exercer ses responsabilités.

Nous sommes donc arrivés au terme des trois scrutins que l'accord de Nouméa avait prévus. Il est

remarquable, pour cet accord tripartite, que chaque référendum ait été demandé par une partie :

- le premier a été organisé à la demande de l'État ;
- le deuxième, à la demande des non-indépendantistes ;
- le troisième, à la demande des indépendantistes.

La mise en œuvre de ces trois scrutins ouvre, pour la Nouvelle-Calédonie, une nouvelle phase. Nous ne considérons pas, en effet, que l'histoire qui s'écrit, depuis 1988, serait désormais révolue : notre responsabilité — celle de l'État en particulier — est de la faire vivre, dans le respect de la parole donnée et dans le respect de chacun.

À ce sujet, le Gouvernement de la République avait déjà apporté de nombreuses garanties : le 1^{er} juin 2021, après une semaine de travail durant laquelle le document sur les conséquences du « oui » et du « non » avait été relu, discuté et amendé avec les forces politiques calédoniennes, dans un climat de confiance salué par tous les participants, une importante déclaration avait été publiée. Cette déclaration affirme, entre autres, que le Gouvernement central ne demanderait pas le retrait de la liste des territoires non-autonomes pendant la période de transition.

Prenant la parole, le 12 décembre dernier, le Président de la République a ainsi accueilli le résultat de la troisième consultation « avec humilité et respect », déclarant :

« Humilité car le chemin engagé par nos prédécesseurs nous dépasse. Trente ans, trois consultations, un processus unique au monde sous le regard des Nations Unies. Nous ne faisons que prendre part à une histoire de temps long mais nous pouvons être fiers de ce cheminement inédit et pacificateur. (...)

Humilité, enfin, devant l'ampleur de la tâche qui est la nôtre. Une période de transition s'ouvre en effet qui, libérée de l'alternative binaire entre le oui et le non doit nous conduire à bâtir un projet commun, en reconnaissant, en respectant la dignité de chacun.(...)

Les Calédoniennes et les Calédoniens ont choisi de rester Français. Ils l'ont décidé librement. Pour la Nation entière, ce choix est une fierté et une reconnaissance. Ce soir, la France est plus belle car la Nouvelle Calédonie a décidé d'y rester. A nous tous d'écrire notre histoire avec ambition et respect : Une histoire qui se souvient sans ambiguïté ce qu'elle doit aux kanaks, peuple premier reconnu par l'accord de Nouméa et dont la présence, au sein de la communauté nationale, est une chance inestimable ».

S'est donc ouverte depuis la période de transition de 18 mois, consacrée à préparer le futur statut du territoire, qui devra être approuvé par une nouvelle consultation, au plus tard au 30 juin 2023. Comme prévu par les Accords de Nouméa, en cas de 3^{ème} non à l'indépendance, les parties doivent se réunir pour « examiner la situation ainsi créée ».

Les chefs des partis indépendantistes ont récemment confirmé leur souhait de reprendre les discussions avec le Gouvernement central ; ils ont également confirmé leur souhait de présenter des candidats aux élections législatives prévues, en France, les 12 et 19 juin prochains.

Le Gouvernement de la République accueille positivement cette annonce qui témoigne d'une forme de détente. En effet : à deux reprises, ces dernières semaines, des déclarations officielles successives en étaient venu comparer la présence de l'État en Nouvelle-Calédonie à l'occupation nazie dans la France des années 1940. Outre qu'ils sont blessants pour tous les combattants du nazisme, ces propos, non démentis à ce jour, ont légitimement heurté de nombreux Calédoniens et compliquent notre tâche commune qui est de faire vivre le dialogue.

Or la première recommandation du rapport de l'ONU, adressée aux autorités françaises et calédoniennes, porte justement sur la nécessité, je cite, de « renouer les fils du dialogue entre les différentes composantes politiques, conformément à l'Accord de Nouméa et à la suite du processus politique ».

L'État s'y engagera, pour sa part, dans le respect de chacun. Il le fera avec une méthode renouvelée : pour créer du consensus, travaillons sur des sujets qui dépassent le clivage entre le « oui » et le « non ». Ainsi, nous proposerons d'élargir le dialogue aux sujets concrets qui intéressent le quotidien des Calédoniennes et des Calédoniens. Beaucoup, en effet, se sont trouvés quelque peu suspendus pendant toute cette période référendaire depuis plus de 3 ans.

Lors de son allocution solennelle suivant la proclamation des résultats du référendum du 12 décembre 2021, le président de la République a listé des sujets fondamentaux pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie à mettre en débat pendant la période de transition: réduction des inégalités, jeunesse, égalité femmes-hommes, foncier, fiscalité, nickel, autonomie alimentaire et énergétique, et de manière plus générale, définition d'un modèle de croissance plus juste et plus respectueux de la nature.

C'est pourquoi, la période actuelle est mise à profit pour donner la parole aux différentes composantes de la société civile calédonienne (responsables associatifs, culturels, coutumiers, religieux ; représentants du monde économique et syndical ; enseignants et universitaires ; élèves et étudiants) pour formuler des propositions qui seront mises au débat public. Une consultation en ce sens a été lancée par le Haut-commissaire fin mars avec un délai de réponse à fin mai 2022.

Cette consultation de la société civile permettra de préparer tant la future organisation politique, selon les vœux de la population que le bilan de l'accord de Nouméa, qui est la seconde recommandation adressée par le rapport de l'Onu aux autorités françaises et calédoniennes.

Ici encore, l'État est prêt à s'engager, comme il avait déjà donné son accord pour la réalisation de « l'audit de la décolonisation » qu'avaient souhaité plusieurs responsables indépendantistes, dont le président Wamytan.

Sans préempter le travail de réflexion qui doit s'engager avec les partenaires de l'accord, nous discernons déjà les grandes lignes de force de ce « bilan » ou de cet « audit ».

Le premier point — le principal ! étant bien entendu la paix, et le constat que les accords de 1988 et 1998 ont permis à la Nouvelle-Calédonie de tourner la page des violences : « la paix n'est pas négociable ».

Il nous reviendra ensuite d'analyser le résultat des trois consultations : le corps électoral demeure divisé.

Ce que les signataires de 1988 avaient appelé « le pari sur l'intelligence » a-t-il réussi ? Comment la mécanique référendaire pouvait-elle aider un pays divisé à construire du consensus ? Il y a là, certainement, une part difficile mais inévitable du bilan des accords.

Un troisième point concernera le fonctionnement des institutions, et singulièrement les compétences dont l'accord de Nouméa avait prévu le transfert. La plupart a été transférée ; mais l'État continue d'intervenir, tantôt financièrement, tantôt en fournissant les compétences dont la Nouvelle-Calédonie a besoin. Cette question rejoint celle du déséquilibre des comptes publics calédoniens qui, avant même la crise sanitaire, est devenu structurel.

Un dernier bilan de l'« audit » ou du « bilan » que nous devons conduire, ce sont les engagements pris et tenus pour favoriser, essentiellement au profit du peuple kanak, un rééquilibrage humain et territorial de la Nouvelle-Calédonie dans toutes ses dimensions, politique, économique, sociale et culturelle. De nouvelles infrastructures dimensionnantes ont été construites, comme l'usine métallurgique du Nord (sous contrôle indépendantiste). Le Centre culturel Tjibaou est voulu comme un symbole de la reconnaissance de la culture kanak. L'État a fait d'importants efforts financiers pour garantir ce rééquilibrage. Ainsi, ces dernières années, l'effort financier annuel de l'État au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie est d'environ 1,5 milliard d'euros.

Nous voyons ainsi se dessiner, conformément aux recommandations du rapport de l'ONU, les grandes lignes des intenses discussions qui, dans les prochains mois, nous attendent : la reprise du dialogue, en l'élargissant aux priorités du quotidien des Calédoniennes et des Calédoniens et en leur donnant la parole ; et ce travail de bilan sur les accords.

En complément, il nous reviendra aussi, collectivement, de poursuivre le travail engagé pour la réconciliation des mémoires. De nombreuses personnalités, en Nouvelle-Calédonie, y travaillent discrètement. Il existe notamment un « Comité des sages » dont le rôle, bien que peu visible, est déterminant. Cet effort, nous le savons, s'inscrit dans le temps long. Le Gouvernement de la République y contribuera, pour sa part.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du comité, c'est ce que vous pourrez venir constater à l'occasion d'une 3ème visite de terrain pour laquelle nous réitérons notre invitation et qui pourrait se dérouler au second semestre, après les échéances électorales nationales et au moment nous l'espérons de la reprise du dialogue.

Comme elle l'a fait depuis le début, la France est prête à continuer à cheminer avec les Nations-Unies jusqu'au terme de l'Accord, puisqu'elle a indiqué qu'elle ne demanderait pas le retrait de la Nouvelle-Calédonie de la liste des territoires à décoloniser avant la fin de la période de transition et elle accueillera à nouveau des experts de l'ONU, tant pour le contrôle des listes électorales comme c'est le cas d'ailleurs à l'heure actuelle, que pour la nouvelle consultation qui clôturera cette période de transition, avec la soumission d'un nouveau statut, au plus tard en juin 2023.

Je vous remercie./.

